

Gestion des fonds européens pour 2014-2020 en Ile-de-France Les propositions du Ceser pour une véritable stratégie européenne

27 mai 2016 Le Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France a adopté, le 26 mai 2016, un avis sur la gestion des fonds européens pour 2014-2020 en Ile-de-France. Il encourage le Conseil régional à mettre en œuvre une véritable stratégie européenne, au service des territoires et des acteurs franciliens.

950 M€ de Fonds européens structurels et d'investissement (FESI) ont été alloués à l'Ile-de-France pour la période 2014-2020. La Région a en charge la gestion et le contrôle de 540 M€, décentralisés par l'Etat. Pour mettre en œuvre une véritable stratégie européenne et faire de l'Ile-de-France une région de référence en la matière, le Ceser formule plusieurs propositions au Conseil régional :

• Renforcer l'animation territoriale, l'information et la formation des acteurs franciliens

Le Ceser propose notamment de mutualiser les moyens publics et parapublics existants et d'intégrer davantage « Ile-de-France Europe », représentation de l'Ile-de-France à Bruxelles, dans cette démarche. Il recommande également la création d'une plateforme d'information pour mieux faire connaître l'ensemble des dispositifs de financements européens.

• Mieux prendre en compte les attentes des porteurs de projet

Le Ceser a mis en évidence les préoccupations des porteurs de projets franciliens. Elles impliquent la mise en place d'une doctrine régionale de simplification et de soutien à tous les projets éligibles. Pour cela, l'assemblée consultative recommande de s'appuyer sur les organismes intermédiaires (Chambres de commerce et d'industrie, Départements,...). Il est nécessaire de développer l'information, la formation et l'accompagnement des porteurs de projets par les services de la Région (ingénierie de projet et d'appui territorial). Un accent particulier doit être mis sur la recherche et l'innovation. Par ailleurs, le Ceser attache de l'importance à la création d'un dispositif de soutien aux micro-projets.

• Faire évoluer l'organisation fonctionnelle et budgétaire de la Région

Pour mettre en place une stratégie de proximité, la Région Ile-de-France doit repenser ses modalités d'organisation fonctionnelle et budgétaire. Face aux complexités liées à la pluralité des autorités de gestion, cette évolution est indispensable. Le Ceser propose notamment de créer une grande direction en charge des affaires européennes, directement rattachée à la direction générale des services.

Le Conseil régional d'Ile-de-France doit démontrer sa capacité à relever les défis de la gestion des financements européens. La prise en compte des enjeux européens pour les territoires et acteurs franciliens est indispensable pour que l'Ile-de-France soit reconnue comme autorité de gestion de tous les FESI après 2020.

CONTACT PRESSE

Sarah Le Borgne - sarah.le-borgne@iledefrance.fr - 01 53 85 66 97 / 06 40 95 14 95